



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2024/020

SEANCE DU 18 JUIN 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28

Date de la Convocation

17.06.2024

Date d'Affichage

19.06.2024

Objet de la Délibération

Vote sur le maintien d'un Adjoint
dans ses fonctions

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christophe Tountevich, Maire.

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, RECH, MARC, EVEN, DASSENOY, RANCHET, PANAVILLE, LEROUX, DOLAGBENU, CHONG KEE, SANDOVAL, SARICA, PERSYN

Absents : Mme FIERLEJ

M. DAGUES-BIE procuration à Mme TRIAES

Mme DEGEILH procuration à M. DOLAGBENU

Mme VITRICE procuration à M. SARICA

Mme MONFRAIX procuration à M. CHONG KEE

M. DESCHAMPS procuration à M. MARC

M. CUSIN procuration à M. TOUNTEVICH

Secrétaire : M. JUMEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 15 juin 2024 portant retrait de délégations à Mme Nadine FIERLEJ,

Suite au retrait des délégations consenties à Madame Nadine Fierlej, 6^{ème} Adjointe au Maire dans les domaines de l'environnement et du développement durable, le Conseil Municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent : « lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un Adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Madame Nadine Fierlej dans ses fonctions d'Adjointe au Maire.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas maintenir Mme Nadine FIERLEJ dans ses fonctions d'Adjointe au Maire,
- mandate M. le Maire pour transmettre un double du tableau à jour des Adjoints et conseillers municipaux au représentant de l'Etat.

Le secrétaire de séance
Christophe Jumel

Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich